



SCHWEIZERISCHER AKKREDITIERUNGSRAT
CONSEIL SUISSE D'ACCREDITATION
CONSIGLIO SVIZZERO DI ACCREDITAMENTO
SWISS ACCREDITATION COUNCIL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Avril 2024

Contenu

1. Préambule du président du Conseil suisse d'accréditation	3
2. Rapport d'activités	5
2.1 Accréditation selon la LEHE	5
2.2 Reconnaissance d'agences d'accréditation	6
2.3 Assurance qualité des procédures menées par l'AAQ	7
2.4 Recours et demandes de reconsidération	8
2.5 Autres activités pour les agences reconnues	8
2.6 Affaires statutaires	9
3. Finances	10
4. Rapport de l'organe de révision	11
5. Conseil suisse d'accréditation	12
6. Annexes	13

1. Préambule du président du Conseil suisse d'accréditation

Chère lectrice, cher lecteur,

En 2023, le nouveau Conseil d'accréditation élu par la Conférence suisse des hautes écoles a commencé ses activités pour la période administrative 2023-26. La nouvelle composition a constitué un défi dans la mesure où 10 des 15 membres au total étaient nouveaux et que le Conseil a d'abord dû apprendre à se connaître et à travailler ensemble. Heureusement, cela s'est fait rapidement, ce qui n'est pas évident étant donné que les membres ne se réunissent qu'une fois tous les trois mois. Le secrétaire exécutif Bastien Brodard a en outre organisé une introduction en ligne à l'activité du Conseil avec des informations sur le contenu et l'organisation, qui a été très bien utilisée et s'est avérée très utile. La Présidence a également dû être recomposée : Elle se compose de Daniela Freisler-Mühlemann (vice-présidente), Martine Rahier (vice-présidente) et moi-même (président).

Du point de vue du contenu, l'année 2023 n'a pas encore été trop chargée quantitativement pour le Conseil d'accréditation, étant donné que le premier cycle d'accréditations institutionnelles des institutions de hautes écoles selon la LEHE était déjà en grande partie terminé et que le processus de ré-accréditation – qui doit avoir lieu tous les sept ans – n'en est qu'à ses débuts. En revanche, il s'est avéré que les institutions universitaires privées souhaitent de plus en plus être accréditées; ces procédures ont occupé le Conseil suisse d'accréditation de manière assez intensive durant l'année sous revue.

En tant que président, j'ai tenu à renforcer les contacts avec les principales parties prenantes. Ainsi, des échanges ont eu lieu avec la présidence de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE), le comité de swissuniversities ou la commission de formation d'économiesuisse. J'ai pu expliquer le contexte des procédures, le cadre juridique, les différentes attentes des parties prenantes et les zones de tension existantes. Les discussions très précieuses qui en ont résulté ont incité le Conseil d'accréditation à examiner les standards de qualité existants (selon l'ordonnance sur l'accréditation) et à aboutir à d'éventuelles précisions. Un projet dans ce sens est en cours. Par ailleurs, le Conseil d'accréditation a décidé de se dissocier de la Commission AAQ, notamment en raison des critiques formulées à ce sujet dans le rapport d'évaluation (Interface) de la LEHE 2022, motivées par des questions de gouvernance.

Après huit ans d'activité pour le Conseil suisse d'accréditation - dont quatre en tant que secrétaire exécutif - Bastien Brodard a quitté sa fonction fin 2023 en raison d'une formation continue étendue et de la réorientation professionnelle qui en découle. Le Conseil et moi-même le remercions pour son activité engagée et circonspecte au sein du Conseil suisse d'accréditation et lui souhaitons bonne chance pour l'avenir. Ce changement de personnel s'accompagne d'une révision des structures organisationnelles de la direction.

Je remercie mes collègues du Conseil d'accréditation pour leur grand engagement, les agences reconnues pour leur bonne collaboration, les institutions universitaires et diverses parties prenantes ainsi que la Conférence suisse des hautes écoles pour leur confiance.



A handwritten signature in black ink that reads "Markus Hodel". The signature is written in a cursive, slightly stylized font.

Dr Markus Hodel

Président du Conseil suisse d'accréditation

2. Rapport d'activités

Conformément au cadre prévu par son règlement d'organisation, le CSA décide des accréditations au sens de la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). Le CSA exerce également une veille sur l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance de la qualité (AAQ) pour laquelle il joue également le rôle de Commission AAQ, une activité qui consiste globalement à assurer la qualité de l'ensemble des procédures de l'AAQ. Enfin, la LEHE octroie au CSA la compétence de reconnaître les agences d'accréditation qui peuvent mener des procédures selon la LEHE.

Le CSA traite principalement de sujets directement liés à l'accréditation selon la LEHE, mais aussi de sujets connexes. Ceux-ci consistent principalement au développement du cadre réglementaire et législatif du CSA.

Au cours de l'année sous revue, le CSA a tenu ses quatre séances ordinaires à Berne.

La Présidence du CSA s'est réunie quatre fois en 2023 pour préparer les séances du CSA et pour accompagner la mise en œuvre des décisions. Les séances se sont tenues à Berne, à l'exception de la retraite annuelle qui a eu lieu à Spiez.

2.1 Accréditation selon la LEHE

Le CSA constitue l'instance d'accréditation pour les décisions selon la LEHE. La LEHE distingue entre deux types d'accréditation: l'accréditation institutionnelle portant sur l'ensemble d'une haute école et l'accréditation de programmes.

Accréditation institutionnelle selon la LEHE

L'accréditation institutionnelle donne notamment le droit à l'appellation selon la LEHE: les hautes écoles accréditées sont autorisées à user de l'une des appellations protégées par la LEHE telles que «université», «haute école spécialisée», «haute école pédagogique» ou de leurs formes composées ou dérivées, telles que «institut universitaire» ou «institut de niveau haute école spécialisée», par exemple.

L'annexe I présente les décisions relatives à l'accréditation institutionnelle prises par le CSA en 2023 ainsi qu'un extrait du répertoire des hautes écoles jouissant de l'accréditation institutionnelle au 31 décembre 2023.

Accréditation de programmes selon la LEHE

L'accréditation de programmes selon la LEHE est facultative. Toutefois, la législation peut prévoir une obligation d'accréditation selon la LEHE et la loi spécifique à un domaine professionnel spécifique. Cela concerne la formation universitaire aux professions médicales universitaires et la formation universitaire pour les professions de la santé. Ainsi, la Loi sur les professions médicales (LPMéd) précise que toute filière menant à l'obtention d'un diplôme fédéral en médecine humaine, médecine dentaire, pharmacie et chiropratique doit être accréditée selon la LEHE et la LPMéd. La Loi sur les professions de la santé (LPSan) s'applique quant à elle aux filières d'études des hautes écoles spécialisées (HES) portant sur les domaines suivants: soins infirmiers, physiothérapie, ergothérapie, sage-femme, nutrition et diététique, optométrie et ostéopathie.

L'annexe I présente les décisions d'accréditation de programmes prises par le CSA, uniquement sur la base de la LEHE en 2023 ainsi qu'un extrait du répertoire des programmes accrédités au 31 décembre 2023.

L'annexe II présente les décisions d'accréditation de programmes selon la LEHE et la LPMéd prises par le CSA en 2023 ainsi qu'un extrait du répertoire des programmes accrédités au 31 décembre 2023.

L'annexe III présente les décisions d'accréditation de programmes selon la LEHE et la LPSan prises par le CSA en 2023 ainsi qu'un extrait du répertoire des programmes accrédités au 31 décembre 2023.

2.2 Reconnaissance d'agences d'accréditation

Le CSA exerce sa compétence pour reconnaître à des agences d'accréditation suisses et internationales le droit de mener des procédures au sens de la LEHE. Les agences peuvent demander de mener des procédures d'accréditation institutionnelle ou de programmes, ou les deux types de procédures.

Au cours de l'année sous revue, le CSA n'a pas procédé à une nouvelle reconnaissance ou à un renouvellement d'une reconnaissance permettant à une agence de mener des procédures selon la LEHE. Le CSA a cependant prolonger la reconnaissance de deux agences (ACQUIN et AQ Austria) jusqu'au 31 décembre 2024. Cette décision est motivée par le fait que les deux agences étaient reconnues jusqu'en 2023 et par la nécessité de modifier la réglementation liée à la reconnaissance des agences pour le CSA.

Les agences d'accréditation reconnues par le CSA sont listées dans l'annexe IV.

2.3 Assurance qualité des procédures menées par l'AAQ

Dans le cadre de la veille qu'il mène sur l'agence, le CSA agit en qualité de Commission AAQ. Dans ce cadre, il assure la qualité de l'ensemble des procédures de l'AAQ, dont notamment les procédures menées par l'agence en dehors du cadre de la LEHE.

Tâches de la Commission AAQ

La Commission AAQ mène différentes tâches, dépendant grandement du type de procédures concernées. L'unique tâche qu'accomplit la Commission AAQ pour l'ensemble des procédures de l'agence consiste en une prise de position au sujet des groupes d'experts. En revanche, en fonction du type de procédures, elle peut également être amenée à approuver les standards, les guides d'accréditation ou d'évaluation, ou à libérer les rapports d'évaluation externe.

Procédures hors cadre LEHE

Deux types de procédures hors cadre LEHE peuvent être distingués: les procédures institutionnelles et celles de programmes.

Les procédures institutionnelles consistent notamment dans les procédures d'accréditation de systèmes, mais également celles d'audits de la qualité et celles nommées évaluations. Les procédures de programmes, hors cadre LEHE, consistent exclusivement en des procédures d'évaluations.

L'accréditation de systèmes examine le système d'assurance qualité interne d'une haute école allemande dans le domaine de l'enseignement. L'AAQ, en tant qu'agence agréée en Allemagne, vérifie si tous les processus et structures essentiels pour les études et l'enseignement respectent les critères du Conseil allemand d'accréditation.

Les audits de la qualité sont des procédures portant sur le système d'assurance qualité interne d'une haute école établie en Autriche. L'AAQ réalise des audits de la qualité basés sur la législation autrichienne (HS-QSG) qui prescrit une certification du système de gestion de la qualité.

Les évaluations portent sur des institutions ou des programmes d'études sur la base de standards de qualité. Ces procédures ont lieu sur une base volontaire et ne conduisent à aucune décision d'accréditation.

En dehors des évaluations, deux autres types de procédures portant sur les programmes peuvent être distingués: d'une part, les procédures relatives à l'accréditation de la formation postgrade des professions médicales universitaires selon la LPMéd et, d'autre part, les

procédures relatives à l'accréditation des filières de formation postgrade en psychologie selon la Loi sur les professions de la psychologie (LPsy).

Pour ces deux types de procédures, l'instance décisionnelle est le Département fédéral de l'intérieur. Le CSA, agissant en tant que Commission AAQ, se borne à approuver les rapports d'évaluation externe.

Les activités du CSA agissant dans sa fonction de Commission AAQ en 2023 figurent dans l'annexe V, saisies en fonction du type de procédure et de l'étape du processus interne de la procédure.

2.4 Recours et demandes de reconsidération

Depuis le 1er mars 2021, les décisions du CSA peuvent être contestées auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF).

En 2023, les deux décisions du CSA ayant fait l'objet d'un recours en 2022 ont fait l'objet d'une décision par le TAF. Dans les deux cas, le TAF a donné raison au CSA. Une fois entrées en vigueur, les décisions du TAF sont publiées sur son site Web. Dans l'un des deux cas, pour une décision relative à une demande d'admission, l'institution requérante a décidé de déposer un recours au Tribunal Fédéral (TF). Au 31 décembre 2023, le TF n'avait prononcé encore aucune décision définitive pour ce recours.

A ces deux recours mentionnés, s'ajoute un recours déposé en 2023 auprès du TAF. Au 31 décembre 2023, le TAF n'avait prononcé encore aucune décision définitive pour ce recours.

Outre la possibilité de recours présentée précédemment, les décisions du CSA peuvent faire l'objet d'une demande de reconsidération, en tout temps, directement auprès du CSA. Aucune demande de reconsidération relative à une décision d'accréditation n'a été déposée en 2023.

2.5 Autres activités pour les agences reconnues

Comme le prévoit le règlement relatif à la reconnaissance d'agences pour l'accréditation selon la LEHE, le CSA prend position sur l'aptitude des personnes prévues par les agences pour mener les procédures d'évaluation externes en tant que membres d'un groupe d'experts. Les activités du CSA dans ce domaine figurent dans l'annexe VI.

2.6 Affaires statutaires

Compte de résultat 2023

En 2023, les Contributions de la Confédération et des cantons se sont élevées à CHF 500'350, soit CHF 50'000 (9.1 %) de moins que l'année précédente. Les émoluments facturés par le CSA aux agences reconnues pour les décisions prises au cours de l'année sous revue, soit CHF 5'900, ont été inférieurs de 66.7 % à ceux de l'année 2022, mais supérieurs au budget. Les produits de CHF 491'081 ont été de 6.8 % inférieurs à ceux de l'année précédente.

Les charges du CSA se sont également élevées à CHF 491'081 durant l'exercice comptable, soit 6.8 % (CHF 36'018) de moins que l'année précédente et 2.3 % (CHF 11'769) de moins que le budget. Les charges de personnel du CSA ont été inférieures de CHF 50'881 (11.3 %) à celles de l'année précédente. Cela s'explique essentiellement par le fait que seuls 15 membres (contre 20 auparavant) ont été élus pour le mandat en cours et que l'indemnisation de la présidence a été réduite. En revanche, les charges directes du CSA ont été plus élevées que l'année précédente (+ CHF 11'926) et nettement plus élevées que le budget (+ CHF 41'181). Cette augmentation est due d'une part aux frais d'avocats liés aux recours contre les décisions du CSA; d'autre part, le CSA a confié un mandat en rapport avec la réorganisation du secrétariat. Les autres charges d'exploitation s'élèvent à CHF 27'567, soit 12,2 % (CHF 2'998) de plus que l'année précédente et CHF 17'567 de plus que le budget. Ce sont surtout les dépenses non budgétées pour le site web en rapport avec la nouvelle composition du CSA qui ont pesé dans la balance.

Bilan au 31 décembre 2023

Sur la base de la décision de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) du 5 juin 2018, le CSA a la possibilité de constituer une réserve pouvant atteindre 10 % de la contribution financière de la CSHE. Cette réserve est depuis deux ans à son niveau maximum de CHF 45'000.

Les dettes envers la Confédération et les cantons s'élèvent désormais à CHF 35'651.

Le CSA maintient la provision de CHF 20'000 qu'il avait constituée pour se prémunir contre les frais de justice liés à un recours devant le Tribunal administratif fédéral.

Veille sur l'AAQ

Le CSA exerce sa veille sur l'AAQ en parallèle à ses activités en qualité d'instance d'accréditation. C'est dans ce cadre qu'il a approuvé, au cours de l'année sous revue, les comptes 2022 et le budget 2025 de l'agence à l'intention du Conseil des hautes écoles. Au cours de l'année sous revue, il a également pris connaissance ou approuvé trois autres documents de l'AAQ en lien avec des guides ou des questions d'organisation de l'AAQ.

3. Finances

Bilan au 31.12.2023

	31.12.2023 (en CHF)	31.12.2022 (en CHF)
Actifs	122'123	136'352
Actifs circulants	122'123	136'352
Liquidités	120'275	128'843
Créances	0	5'900
Actifs transitoires	1'848	1'610
Passifs	122'123	136'352
Capitaux étrangers	77'123	91'352
Passifs à court terme	9'472	2'391
Dette envers la Confédération et les cantons	35'651	56'962
Passifs transitoires	12'000	12'000
Provision (recours TAF)	20'000	20'000
Compensation du bilan	45'000	45'000
Réserve	45'000	45'000
Résultat annuel	0	0

Compte de résultat 2023

	Budget 2023 (en CHF)	Résultat 2023 (en CHF)	Résultat 2022 (en CHF)
Résultat annuel	0	0	0
Produits	502'850	491'081	527'099
Contributions de la Confédération et des cantons	500'350	500'350	550'350
Émoluments	2'500	5'900	17'712
Remboursements à la Confédération et aux cantons	0	-15'169	-40'963
Charges	502'850	491'081	527'099
Charges de personnel	469'850	398'811	449'692
Charges directes	23'000	64'181	52'255
Autres charges d'exploitation	10'000	27'567	24'569
Résultat financier	0	522	583

4. Rapport de l'organe de révision

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE



Reg. Nr. 926.23416.003

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision

an die Mitglieder der Schweizerischen Hochschulkonferenz als Hochschulrat

Als Revisionsstelle haben wir gemäss Artikel 8 Absatz 3 der Vereinbarung zwischen dem Bund und den Kantonen über die Zusammenarbeit im Hochschulbereich (SR 414.205) die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) des Schweizerischen Akkreditierungsrates (SAR) für das am 31. Dezember 2023 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsstelle des SAR verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Die Eidgenössische Finanzkontrolle ist gestützt auf das Finanzkontrollgesetz (SR 614.0) unabhängig.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Organisation vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung und die Kostentragung nicht dem schweizerischen Gesetz und der Vereinbarung zwischen dem Bund und den Kantonen über die Zusammenarbeit im Hochschulbereich (ZSAV-HS) entsprechen.

Bern, 19. April 2024

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE



Blanchard Jean-Marc 08MDTK
19.04.2024

Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Jean-Marc Blanchard
Zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor



Fischer Michael ESWNKI
19.04.2024

Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Michael Fischer
Zugelassener Revisionsexperte

Beilage: Jahresrechnung bestehend aus Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang

5. Conseil suisse d'accréditation

Les informations ci-dessous portent sur la situation au 31 décembre 2023. Le site du CSA (www.akkreditierungsrat.ch) est régulièrement actualisé et rend compte des changements intervenant en la matière.

Le CSA se compose de quinze à vingt membres indépendants, représentant notamment les hautes écoles, le monde du travail, les étudiants, le corps intermédiaire et le corps professoral. Les domaines de l'enseignement et de la recherche des hautes écoles ainsi que les deux sexes doivent être représentés de manière appropriée. Le Conseil comprend une minorité de cinq membres au moins exerçant leur activité principale à l'étranger.

Présidence

Dr Markus Hodel, président

Pr Dr Daniela Freisler-Mühlemann, vice-présidente

Pr Dr Martine Rahier, vice-présidente

*Séances 2023: 27 février 2023; 22 mai 2023;
22 août 2023; 13 novembre 2023
Retraite de la Présidence: 23 - 24 août 2023*

Membres

Pr Dr Jean-Philippe Ansermet

Pr Dr Katharina Boele-Woelki

MA Francesco Bee

Pr Dr Xavier Bouvier

MSc Maria Kelo

Lic. rel. int. Carla Duss

Pr Dr Daniela Freisler-Mühlemann

Dr Markus Hodel

Dr René Lenggenhager

Pr Dr Christine Musselin

Pr Dr Alberto Piatti

Pr Dr Martine Rahier

Pr Dr Gabriele Siegert

Pr Dr Anita Tabacco

Pr Dr Jean-Robert Tyran

*Séances 2023: 24 mars 2023; 23 juin 2023;
22 septembre 2023; 8 décembre 2023.
Journée de réflexion: la Journée de réflexion
a eu lieu le 7 décembre 2023.*

6. Annexes

Annexe I.	Accréditation selon la LEHE	14
Annexe II.	Accréditation selon la LEHE et LPMéd	15
Annexe III.	Accréditation selon la LEHE et LPSan	16
Annexe IV.	Agences d'accréditation reconnues	18
Annexe V.	Activités du CSA, en tant que Commission AAQ, en 2023	19
Annexe VI.	Autres activités du CSA en 2023 pour les agences reconnues	20

Annexe I. Accréditation selon la LEHE

Institutions ayant été admises à la procédure d'accréditation institutionnelle au sens de l'Ordonnance d'accréditation LEHE en 2023:

Swiss School of Business and Management (SSBM)	24.03.2023
Les Roches Global Hospitality Education (Les Roches)	24.03.2023
International Institute in Geneva (IIG)	23.06.2023
Pädagogische Hochschule St-Gallen (PHSG)	22.09.2023
Glion Institute of Higher Education (GIHE)	22.09.2023
Fachhochschule Graubünden (FH Graubünden)	08.12.2023
Constructor Institute Switzerland (CIS)	08.12.2023

Institutions ayant obtenu l'accréditation institutionnelle au sens de la LEHE en 2023:

Hochschule für Wirtschaft Zürich (HWZ)	22.09.2023
Cesar Ritz Colleges Switzerland (CRCS)	08.12.2023
Hochschule für Heilpädagogik (HfH)	08.12.2023

Institutions ayant rempli leurs conditions relatives à l'accréditation institutionnelle au sens de la LEHE en 2023:

Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW)	24.03.2023
Stiftung Universitäre Fernstudien Schweiz (FernUni Schweiz)	23.06.2023
Haute école spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO)	23.06.2023
Pädagogischen Hochschule Zürich (PHZH)	23.06.2023
Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)	22.09.2023
Haute École Pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE)	08.12.2023

Hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles disposant de l'accréditation institutionnelle au sens de la LEHE, situation au 31.12.2023. L'accréditation est valable 7 ans à partir de la date de la décision:

Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik (HfH)	24.03.2017
Berner Fachhochschule (BFH)	29.09.2017
Pädagogische Hochschule (PHBern)	29.09.2017
Pädagogische Hochschule Luzern (PH Luzern)	15.12.2017
Hochschule für Technik und Wirtschaft (HTW Chur)	21.06.2018
Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP VD)	22.03.2019
Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	22.03.2019
Hochschule Luzern (HSLU)	27.09.2019
Pädagogische Hochschule Schwyz (PH Schwyz)	27.09.2019
Pädagogische Hochschule St. Gallen (PHSG)	27.09.2019
Pädagogische Hochschule Graubünden (PHGR)	06.12.2019
Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW)	27.03.2020
Stiftung Fernstudien Schweiz	26.06.2020
Graduate Institute of International and Development Studies (IHEID)	25.09.2020
Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaft (ZHAW)	18.12.2020
Pädagogische Hochschule Zürich (PHZH)	26.03.2021
Scuola universitaria professionale della Svizzera Italiana (SUPSI)	26.03.2021
Université de Lausanne (UNIL)	25.06.2021
Eidgenössische Technische Hochschule Zürich (ETHZ)	24.09.2021
Haute école pédagogique BEJUNE (HEP BEJUNE)	24.09.2021
Pädagogische Hochschule Thurgau (PHTG)	24.09.2021
Pädagogische Hochschule Zug (PHZG)	24.09.2021
Swiss Business School (SBS)	24.09.2021
Universität Bern (UNIBE)	24.09.2021
Universität Luzern (UNILU)	24.09.2021
Université de Neuchâtel (UNINE)	24.09.2021
Franklin University Institute Switzerland	17.12.2021
Haute école pédagogique Valais (HEP-VS)	17.12.2021
Universität Zürich (UZH)	17.12.2021
Zürcher Hochschule der Künste (ZHdK)	17.12.2021
Università della Svizzera italiana (USI)	25.03.2022
Université de Fribourg (UNIFR)	25.03.2022
Université de Genève (UNIGE)	25.03.2022
Universität St. Gallen (HSG)	25.03.2022
IVP NMS	25.03.2022
Pädagogische Hochschule Schaffhausen (PHSH)	25.03.2022
Swiss TCM Academy (STA)	25.03.2022
Pädagogische Hochschule Graubünden (PHGR)	25.03.2022
Hochschulinstitut Schaffhausen (HSSH)	24.06.2022

Universität Liechtenstein*	24.06.2022
Schweizer Hochschule für Logopädie Rorschach (SHLR)	23.09.2022
Kalaidos Fachhochschule Schweiz (Kalaidos FH)	23.09.2022
STH Basel. Universitäre Theologische Hochschule (STH Basel)	23.09.2022
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen (EHSM)	23.09.2022
Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP)	23.09.2022
Universität Basel (UNIBAS)	23.09.2022
Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)	23.09.2022
Haute Ecole pédagogique Fribourg (HEP Fribourg)	16.12.2022
International Institute for Management Development (IMD)	16.12.2022
Ostschweizer Fachhochschule (OST FH)	16.12.2022
Swiss UMEF	16.12.2022
Theologische Hochschule Chur (TH Chur)	16.12.2022
Hochschule für Wirtschaft Zürich (HWZ)	22.09.2023
Cesar Ritz Colleges Switzerland (CRCS)	08.12.2023
Hochschule für Heilpädagogik (HfH)	08.12.2023

*Au-delà de l'Accord intercantonal universitaire 2019, l'accréditation de l'Université Liechtenstein n'a aucun effet juridique en Suisse.

Filière d'études ayant obtenu l'accréditation de programmes au sens de la LEHE en 2023:

ZHAW	BSc Gesundheitsförderung und Prävention	22.09.2023
------	---	------------

Filière d'études disposant de l'accréditation de programmes au sens de la LEHE, situation au 31.12.2023. L'accréditation est valable 7 ans à partir de la date de la décision:

ZHAW	BSc Gesundheitsförderung und Prävention	22.09.2023
------	---	------------

Annexe II. Accréditation selon la LEHE et LPMéd

Filières d'études des professions médicales universitaires menant à l'obtention d'un diplôme fédéral ayant obtenu l'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPMéd en 2023:

Università della Svizzera italiana (USI)	Medicina umana	24.03.2023
Joint Medical Master UniLu/UZH	Humanmedizin	23.06.2023
Joint Medical Master HSG/UZH	Humanmedizin	23.06.2023

Filières d'études des professions médicales universitaires menant à l'obtention d'un diplôme fédéral disposant de l'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPMéd, situation au 31.12.2023. L'accréditation est valable 7 ans à partir de la décision:

Universität Bern (UNIBE) / Universität Zürich (UZH)	Veterinärmedizin	23.03.2018
Universität Basel (UNIBAS)	Humanmedizin	07.12.2018
Universität Basel (UNIBAS)	Zahnmedizin	07.12.2018
Universität Bern (UNIBE)	Humanmedizin	07.12.2018
Universität Bern (UNIBE)	Zahnmedizin	07.12.2018
Université de Lausanne (UNIL)	Médecine humaine	07.12.2018
Universität Zürich (UZH)	Humanmedizin	22.03.2019
Universität Zürich (UZH)	Zahnmedizin	22.03.2019
Eidgenössische Technische Hochschule Zürich (ETH Zürich)	Pharmazie	07.06.2019
Universität Basel (UNIBAS)	Pharmacie	07.06.2019
Université de Genève (UNIGE)	Médecine dentaire	07.06.2019
Université de Genève (UNIGE)	Médecine humaine	07.06.2019
Université de Genève (UNIGE)	Apotheke	27.09.2019
Universität Zürich (UZH)	Chiropraktische Medizin	26.03.2021
Université de Fribourg (UNIFR)	Médecine humaine	17.12.2021
Universität Bern (UNIBE)	Pharmazie	25.03.2022
Università della Svizzera italiana (USI)	Medicina umana	24.03.2023
Joint Medical Master UniLu/UZH	Humanmedizin	23.06.2023
Joint Medical Master HSG/UZH	Humanmedizin	23.06.2023

Annexe III. Accréditation selon la LEHE et LPSan

Filières d'études des professions de la santé menant à l'obtention d'un diplôme fédéral disposant de l'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPSan, situation au 31.12.2023.

L'accréditation est valable 7 ans à partir de la décision:

SUPSI (FFHS)	BSc Ernährung und Diätetik	24.06.2022
--------------	----------------------------	------------

Institutions ayant rempli leurs conditions relatives à l'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPSan en 2023:

SUPSI (FFHS)	BSc Ernährung und Diätetik	08.12.2023
--------------	----------------------------	------------

Annexe IV. Agences d'accréditation reconnues

Agences d'accréditation disposant de la reconnaissance pour mener les procédures institutionnelles et/ou de programmes au sens de la LEHE, situation au 31.12.2023. Sauf exceptions, la reconnaissance est valable pour 5 ans à partir de la décision:

AAQ (Suisse)	Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité	Reconnue par la LEHE	Accréditation institutionnelle Accréditation de programmes
ACQUIN (Allemagne)	Akkreditierungs-, Zertifizierungs- und Qualitätssicherungs-Institut	08.06.2018**	Accréditation institutionnelle Accréditation de programmes
AHPGS (Allemagne)	Agentur im Bereich Gesundheit und Soziales	25.06.2021	Accréditation institutionnelle Accréditation de programmes
AQ Austria (Autriche)	Agentur für Qualitätssicherung und Akkreditierung Austria	08.06.2018**	Accréditation institutionnelle
Evalag (Allemagne)	Evaluationsagentur Baden-Württemberg	26.03.2021	Accréditation institutionnelle Accréditation de programmes
FIBAA (Allemagne)	Foundation for International Business Administration Accreditation	26.03.2021	Accréditation institutionnelle

**La reconnaissance de ces agences a été prolongée par décision du CSA au 31.12.2024.

Annexe V. Activités du CSA, en tant que Commission AAQ, en 2023

Prises de position au sujet de listes d'experts potentiels pour les procédures d'accréditation institutionnelle au sens de la LEHE menées par l'AAQ:

Berner Fachhochschule (BFH)

International Institute Geneva (IIG)

International Management School Geneva (IMSG)

Haute Ecole de Théologie (HET-Pro)

Les Roches Global Hospitality Education

Pädagogische Hochschule Luzern (PH Luzern)

Swiss School of Business and Management Geneva (SSBM)

Prise de position au sujet d'une liste d'experts potentiels pour une procédure d'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPMéd menée par l'AAQ:

Vetsuisse – Veterinärmedizin

Prises de position au sujet des listes d'experts potentiels pour les procédures d'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPSan menées par l'AAQ:

Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) – BSc Ergotherapie

Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) – BSc Hebamme

Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) – BSc Pflege

Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) – BSc Physiotherapie

Prises de position au sujet d'une liste d'experts potentiels pour une procédure d'accréditation ou d'évaluation (institutions et programmes hors LEHE) menées par l'AAQ:

RWTH-Aachen

Approbation des rapports d'évaluations externes relatif à un audit qualité selon la législation autrichienne (HS-QSG):

Montanuniversität Leoben

Universität Wien

Approbation des rapports d'évaluations externes dans le cadre du format «évaluation» menées par l'AAQ:

Chinese Europe International Business School – HEMBA Hospitality Executive Master of Business Administration

BSc HES-SO en Architecture du paysage

BSc HES-SO en Génie mécanique

Université Antonine (Baabda, Liban)

Annexe VI. Autres activités du CSA en 2023 pour les agences reconnues

Approbation d'un guide d'accréditation selon la LEHE présenté par une agence reconnue pour mener des procédures selon la LEHE:

evalag – Handbuch «Institutionelle Akkreditierung in der Schweiz»

Prise de position au sujet de listes d'experts potentiels pour les procédures d'accréditation institutionnelle ou de programmes au sens de la LEHE présentées par des agences reconnues pour mener des procédures selon la LEHE:

Ostschweizer Fachhochschule (OST) – BSc Pflege

Ostschweizer Fachhochschule (OST) – BSc Physiotherapie

Ostschweizer Fachhochschule (OST) – MSc Pflegewissenschaft
